

République du Sénégal

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA PREVISION ET DES ETUDES ECONOMIQUES

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Annexé au projet de loi de finances 2008

Présenté à l'Assemblée Nationale par

Monsieur **Abdoulaye DIOP**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances

Octobre 2007

INTRODUCTION.....	2
I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	4
II. LES EVOLUTIONS RECENTES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL.....	5
II1. La situation économique du Sénégal en 2006.....	5
II2. Les tendances pour 2007	8
III. LES PERSPECTIVES EN 2008.....	10
III1. Les objectifs	10
III2. Les politiques sectorielles et les reformes cles.....	12
IV. LES FINANCES PUBLIQUES.....	27
IV1. L'exercice budgétaire en 2006.....	27
IV11. Les recettes.....	27
IV12. Les dépenses	27
IV2. L'execution budgétaire en 2007	28
IV21. La situation à fin juin 2007	28
IV22. Les projections à fin décembre 2007	30
V. LA LOI DE FINANCE DE L'ANNEE 2008.....	32
V1. Les ressources du budget général.....	32
V11. Les recettes fiscales	32
V12. Les recettes non fiscales	32
V2. Les dépenses du budget général	33
V.2.1 Les dépenses de personnel	33
V.2.2 Les autres dépenses courantes	33
V.2.3 Les dépenses d'équipement.....	33
V.3 Les comptes spéciaux du Trésor	34
V.4. Le Financement du déficit budgétaire :.....	34

INTRODUCTION

Le Rapport Economique et Financier (REF) est un document d'analyse macroéconomique qui accompagne le projet de loi de Finances que le Gouvernement soumet chaque année à l'Assemblée Nationale. Le cadre dans lequel le présent REF est élaboré, tient compte des événements marquants de l'environnement international, en particulier la flambée du cours du baril de pétrole et la situation intérieure du pays, notamment la reprise progressive de l'activité industrielle dans un contexte de finalisation d'un nouveau programme sans décaissement avec le FMI, appelé Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) et de passage avec succès du Sénégal au groupe consultatif des bailleurs de fonds réuni à Paris les 03 et 04 octobre 2007.

Le REF, associé au projet de loi de Finance 2008, est bâti à partir du cadrage macroéconomique 2008-2010. Il traduit la volonté de l'Etat de porter le taux de croissance économique réelle à plus de 5%, tout en consolidant le cadre macroéconomique et en assurant la soutenabilité de la dette publique.

Après la présentation de la situation de l'environnement international, ainsi que l'évolution récente de la situation économique intérieure, le présent REF indique les principales orientations que le Gouvernement compte imprimer à la politique économique à partir de l'année 2008. Celles-ci devraient se traduire notamment par l'approfondissement des réformes structurelles et sectorielles, notamment la mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG). Elles seraient également marquées par la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération et de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA).

Les objectifs visés par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de seconde génération sont : (i) la réduction de l'incidence de la pauvreté des populations en dessous de 30% d'ici à 2015 ; (ii) l'accélération de l'accès aux services sociaux de base et l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations ; (iii) la Protection des populations les plus vulnérables contre les risques sociaux et catastrophes ; (iv) la réduction des inégalités et l'éradication de toutes les formes d'exclusion au sein de la nation et (v) la promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit.

La stratégie de lutte contre la pauvreté dans le DSRP II est déclinée en quatre axes : (i) la création de richesse pour une croissance pro pauvre; (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux ; (iii) la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes et; (iv) la bonne gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

Quant à la Stratégie de Croissance Accélérée, elle constitue le bras armé de l'axe création de richesse du DSRP. Elle vise à porter à moyen et long terme le taux de croissance réelle de l'économie à plus de 7% en moyenne annuelle.

L'objectif principal de la SCA consiste à faire du Sénégal un pays émergent à travers : (i) une accélération de la croissance économique, par une amélioration qualitative de la structure de l'économie pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et ; (ii) une diversification des sources de la croissance pour la sécuriser et la pérenniser.

Sur la base de critères liés aux potentiels de croissance, à la valeur ajoutée, à la compétitivité, aux potentiels d'exportation et de création de nouveaux emplois, les cinq (5) grappes émergentes à haut potentiel suivantes ont été retenues :

- tourisme, artisanat d'art et industries culturelles ;
- agro-industrie et agroalimentaire ;
- Technologie de l'Information et de la Communication, et Télé-services ;
- coton, textile et habillement ;
- produits de la mer.

La SCA devrait permettre d'augmenter la contribution encore faible des exportations à la croissance économique et de ramener, à long terme, le déficit du compte extérieur courant hors dons en dessous du seuil de 5% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Le REF met enfin en exergue le bilan des gestions budgétaires 2006 et 2007 et présente les grandes lignes du projet de loi de finances de l'année 2008, dans le contexte d'une dynamique de mobilisation accrue de ressources pour mettre en œuvre les stratégies de croissance accélérée et de lutte contre la pauvreté.

I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Malgré la décélération attendue de son rythme de croissance en 2007 et son tassement prévu en 2008, l'économie mondiale devrait conserver sa vivacité. Cette modération des perspectives de l'activité économique globale, à court terme, est principalement liée au fléchissement de l'expansion de l'économie américaine, dont le secteur immobilier s'enlise depuis 2006. Toutefois, la baisse de la contribution de l'économie américaine à la croissance est atténuée par la consolidation de l'activité des autres pays industrialisés et par la robustesse de celle des pays en développement et émergents, portée par la Chine et l'Inde. Dans ces pays, la croissance est généralement soutenue par les conditions favorables sur les marchés des capitaux et les cours élevés de certains produits de base exportés. En 2007 et en 2008, le taux de croissance économique mondiale devrait ralentir et se stabiliser à 5,2%, après avoir atteint 5,4% en 2006.

Dans le même sillage que l'activité économique, les échanges internationaux devraient s'infléchir en 2007 et en 2008, avec un taux d'accroissement du volume du commerce mondial estimé à près de 7% contre près de 9% en 2006. Sur la même période, le taux moyen de croissance du volume des importations baisserait de 11% à 8% et celui des exportations de 9% à 8%.

S'agissant des prix des matières premières, ils ont connu une évolution assez contrastée. Sur le marché du pétrole, l'année 2007 devrait être marquée par une légère baisse de 5% des prix, en variation annuelle, après la forte hausse de 21% en 2006. En 2008, le cours du baril du pétrole devrait se redresser pour s'apprécier de près de 7%, en variation annuelle. Quant aux prix des matières hors combustibles, ils progresseraient de 4,2% en 2007 contre plus de 28% en 2006, affectés par le ralentissement de l'économie mondiale. Pour 2008, les prix sur ces marchés devraient globalement baisser de près de 9%.

En ce qui concerne les prix à la consommation, ils progresseraient lentement en 2007 dans les pays avancés, avec un taux estimé à 1,8% après 2,3% en 2006. En 2008, les prix devraient augmenter légèrement de 2,1%, tirés par le redressement attendu des cours du pétrole. L'inflation dans les pays en développement et émergents se stabiliserait à 5,4% en 2007 avant de reculer à 4,9% en 2008.

Sur le marché des changes, le tassement de l'activité économique américaine dans un contexte d'expansion vigoureuse de l'économie européenne, a contribué à entretenir les anticipations d'une réduction des écarts des taux d'intérêt entre les deux zones et à affaiblir le dollar vis-à-vis de l'euro et de la livre sterling.

II. LES EVOLUTIONS RECENTES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL

III. LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL EN 2006

L'activité économique en 2006 est marquée par la persistance de la crise énergétique et les difficultés des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) et du secteur primaire, laissant augurer une croissance réelle du PIB de 2,1% contre 5,3% en 2005. Cette contre performance résulte notamment de la baisse de la croissance notée dans les secteurs primaire et secondaire. Celle-ci a été compensée par la bonne tenue du secteur tertiaire.

Le **secteur primaire** a baissé de 2,9% en 2006 contre une hausse de 11,1% en 2005, reflétant la baisse de la production dans les *sous-secteurs de l'agriculture* et de la *pêche*. En effet, l'activité du sous-secteur agricole est estimé en baisse de 5,4% en 2006 contre une augmentation de 16,7% en 2005, en raison d'un déficit d'intrants consécutif à la crise des ICS et d'un déficit pluviométrique.

La production céréalière globale, estimée à 1 082 119 tonnes en 2006, a reculé de près de 24% comparée à la saison précédente, laissant entrevoir un bilan céréalier déficitaire. Les productions des cultures industrielles ont baissé également d'environ 29% par rapport à la campagne précédente. La production d'arachide d'huilerie s'est établie à 494 705 tonnes, soit une baisse de 30% tandis que celle du coton a progressé de 6% pour s'établir à 47 737 tonnes.

Dans le *sous-secteur de l'élevage*, la croissance est estimée à 5,9% en 2006 contre 3,9% en 2005, en raison de la progression de certaines espèces et de l'amélioration du poids moyen des animaux.

Le *sous-secteur de la pêche* a enregistré par contre une baisse estimée à 14,8% contre une hausse de 6,7% en 2005. Cette contre performance s'explique par la rareté de la ressource, la hausse des prix du pétrole et le phénomène de l'émigration clandestine.

Pour ce qui est de la *silviculture et de l'exploitation forestière*, la croissance est estimée à 1,6%, en raison du contingentement de certains produits visant à atténuer la pression démographique sur l'environnement et le maintien de l'équilibre des écosystèmes.

S'agissant du **secteur secondaire**, la persistance de la crise énergétique et les difficultés des ICS n'ont pas été favorables à l'évolution de l'activité industrielle. En 2006, le secteur a enregistré une baisse de 1,7% contre une croissance de 0,3% en 2005.

Les *activités extractives* ont accusé une baisse de 22,1%, suite à la chute de la production de phosphate (-52,8%) atténuée par la hausse de 12,6% de la production dans le sous-secteur des mines et carrières.

Le *sous-secteur des Corps gras alimentaires* a enregistré une hausse de 16,5% après une croissance de 11,0%, traduisant le retour progressif à la tendance normale.

S'agissant du *sous-secteur de l'énergie*, il a enregistré une légère croissance de 0,3% du fait notamment des difficultés d'approvisionnement en fuel de la SENELEC exacerbées par la flambée du prix du pétrole.

Quant au *sous-secteur des autres industries*, il a subi les effets directs de la hausse des prix des produits pétroliers et de la crise des ICS. En effet, le sous-secteur a connu un repli de 6,4% après une baisse de 1,5% en 2005. Cette baisse résulte essentiellement des contre performances des sous-secteurs du raffinage (-55,5%) et de la chimie (-51,6%).

Par contre, le *sous-secteur du Bâtiment et Travaux Publics* est resté très dynamique en raison des investissements publics en infrastructures de base et de la vigueur de la construction de logements des ménages. La croissance du sous-secteur est estimée à 15% en 2006.

Le **secteur tertiaire** est, quant à lui, moins affecté par la hausse des prix des produits pétroliers. Il a enregistré toutefois un ralentissement avec une croissance de 3,5% contre 5,2% en 2005. Ce ralentissement s'explique essentiellement par la baisse des marges de commerce suite aux contre performances des secteurs primaire et secondaire. La croissance du secteur a été tirée par le dynamisme du sous secteur des télécommunications qui a crû de 15% en 2006 contre 14,0% en 2005.

Quant au *sous-secteur des transports*, il a baissé de 9,9% en 2006 contre une hausse de 5,3% en 2005, en raison des effets induits de la crise des ICS et de la flambée du prix du pétrole.

Les *activités commerciales* ont baissé de 0,5% en raison de la baisse des marges sur les secteurs primaire et secondaire.

Les offres de *services d'éducation et de santé* ont maintenu leur dynamisme grâce, d'une part, au renforcement des effectifs, avec notamment la poursuite des recrutements dans la fonction publique et, d'autre part, à l'augmentation du budget alloué à ces deux secteurs qui ont atteint en 2006, environ 50% des dépenses budgétaires de fonctionnement.

S'agissant de la demande, la **consommation finale** a représenté environ 92,4% du PIB, soit un taux d'épargne intérieure brute de près de 7,6% contre 10,7% en 2005. Cette baisse du taux d'épargne s'explique par la progression plus rapide de la consommation (5,8%) que du PIB (2,1%). Le taux d'épargne publique est estimé à 4,8% du PIB, tandis que celui du secteur privé s'est situé à 2,8%.

Les **investissements** ont progressé de 5,6%, en termes réels, du fait aussi bien de l'investissement privé (3,9%) que de l'investissement public (11,2%). En conséquence, le taux d'investissement est évalué à près 24,5% en 2006 contre 25,2% en 2005. Les investissements publics se sont consolidés avec la poursuite du Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine, du programme de développement des villes secondaires et de la mise en œuvre du programme d'infrastructures dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

Ainsi, globalement la demande intérieure a augmenté de 10,4% en termes réels.

S'agissant de la **demande extérieure** nette en 2006, les exportations ont baissé de 9,6%, en termes réels, tandis que les importations ont progressé de 2,7%.

S'agissant du *niveau général des prix*, mesuré par le déflateur du PIB, il est estimé en hausse de 3,1% par rapport à 2005. Cette hausse résulte essentiellement de la flambée du prix du baril de pétrole, atténuée par la dépréciation du dollar face à l'euro. Quant à **l'inflation** mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation, elle s'est située à 2,1% en 2006, tirée par le transport et les produits énergétiques qui ont subi l'effet de la flambée du prix du pétrole et ont vu leurs prix croître respectivement de 8,5% et 5,5%.

Par ailleurs, l'économie sénégalaise a enregistré des gains de compétitivité de 1,3% en 2006 en raison d'un différentiel d'inflation favorable par rapport à ses principaux partenaires commerciaux. **Au total, les gains de compétitivité cumulés depuis la dévaluation de 1994, sont estimés à plus de 32%, soit à peu près au même niveau qu'au lendemain de la dévaluation.**

S'agissant des **échanges avec l'extérieur**, la Balance des Paiements du Sénégal fait ressortir en 2006, un solde global excédentaire de 116,5 milliards à la faveur de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale, contrairement à l'année antérieure où un solde global déficitaire de 14,1 milliards a été enregistré. Quant au déficit extérieur courant (dons compris), il est passé de 7,8% du PIB en 2005 à 9,5% du PIB en 2006, en raison notamment de la crise des ICS et de la flambée du prix du pétrole.

La **situation monétaire** en 2006, comparée à celle de 2005, a été caractérisée par une amélioration de la position extérieure, une hausse du crédit intérieur et une expansion de la masse monétaire. En effet, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires ressortent en amélioration de 119,9 milliards en se situant à 779,5 milliards en 2006 contre 659,6 milliards en 2005. Cette situation est imputable tant aux banques primaires qu'à la Banque centrale. Concernant le crédit intérieur, il s'est établi à 1122,4 milliards en 2006, soit 23,4% du PIB, progressant ainsi de 8,8% suite à la hausse de 4,2% des crédits à l'économie et de 46,7 milliards des concours nets du système bancaire à l'Etat.

Au total, la masse monétaire a connu une expansion de 11,9% en 2006 en passant de 1564,9 milliards en 2005 à 1751,2 milliards en 2006. En conséquence, le taux de liquidité de l'économie¹ est passé de 34,3% à 36,5% entre 2005 et 2006.

¹ Le taux de liquidité de l'économie est le rapport entre la masse monétaire et le PIB nominal. Il est l'inverse de la vitesse de circulation de la monnaie.

Après une croissance de 2,1% enregistrée en 2006, l'activité économique en 2007 est marquée par le maintien du niveau élevé du prix du baril de pétrole et une reprise de l'activité des Industries Chimiques du Sénégal suite à l'accord conclu entre l'Etat et le partenaire Indien pour la recapitalisation de l'entreprise. Au total, la **croissance réelle du PIB est estimée à 5,4%**. Ce résultat s'explique par la reprise du secteur primaire, le redressement du secteur industriel et le dynamisme du secteur tertiaire.

Au niveau **du secteur primaire**, la croissance est estimée en 2007 à 3,9% contre une baisse de 2,9% en 2006. La croissance du sous- secteur agricole est attendue à 5,5%, traduisant un retour à la tendance normale après la baisse de 5,4% enregistrée en 2006. Cette performance serait favorisée par une pluviométrie bien répartie dans le temps et l'espace. L'agriculture vivrière enregistrerait une hausse de 7% en 2007 et celle industrielle de 2,8% contre des baisses respectives de 7,4% et 1,6% en 2006.

Quant au sous secteur de l'élevage, il devrait progresser de 2,3% en 2007 contre 5,9% en 2006.

Pour ce qui est du sous-secteur de la pêche, il devrait rester quasiment stable, suite à la baisse de 14,8% enregistrée en 2006 liée à la rareté de la ressource, à la hausse des prix des intrants notamment le pétrole et au phénomène de l'émigration clandestine.

Le sous secteur des activités forestières et de la sylviculture devrait progresser de 1,3%, en raison du maintien de l'équilibre de l'écosystème.

S'agissant **du secteur secondaire**, il devrait se redresser à la faveur notamment de la reprise de l'activité de production des ICS et malgré la persistance de la flambée du prix du pétrole. Sur les huit premiers mois de l'année, le Chiffre d'Affaires du secteur industriel et des BTP a enregistré une hausse de 5,2% en glissement. La croissance du secteur est attendue, en 2007, en hausse de 5,1% contre une baisse de 1,7% en 2006. Les industries extractives devraient afficher une progression de 12,3% consécutive à la production de phosphate à hauteur de 50% des capacités des ICS.

En ce qui concerne le sous secteur des corps gras alimentaires, malgré la baisse de la production d'arachide en 2006, son activité est projetée en hausse de 25,1%, sur la base des tendances observées sur les six premiers mois de l'année.

Le sous secteur des autres industries devrait enregistrer également une hausse de 2,2% contre une baisse de 6,4% en 2006. Cette performance s'explique essentiellement par la reprise des activités des ICS avec une progression des activités chimiques de 52,8% après la chute de 51,6% en 2006.

S'agissant du sous secteur de l'Energie, sa croissance devrait s'établir à 5,6% en 2007 malgré les problèmes d'approvisionnement en fuel de la SENELEC.

Quant au sous secteur des BTP, il reste toujours dynamique avec une progression attendue à 10,0%, reflétant la vigueur des travaux publics et l'investissement des ménages dans le logement.

Pour ce qui est **du secteur tertiaire**, il devrait maintenir son dynamisme. Sur les huit premiers mois de l'année, le Chiffre d'affaires des services a progressé de 17,4% en glissement par rapport à 2006 et celui du commerce de 12,7%.

La croissance du secteur est projetée à 6,0%, essentiellement tirée par le sous-secteur des Postes et Télécommunications qui devrait enregistrer une progression de 15%. Pour ce qui est du sous secteur des Transports, il devrait enregistrer une hausse de 7,9% en 2007, à la faveur des effets induits de la reprise des activités du primaire et du secondaire, contre une baisse de 9,9% enregistrée en 2006.

Les activités commerciales devraient croître de 3,9% en 2007 contre une baisse de 0,5% en 2006, en raison de la hausse des marges sur les produits du primaire, du secondaire et des importations.

Concernant **les emplois du PIB**, la consommation finale devrait croître moins vite (5%) que le PIB. En conséquence, le taux d'épargne intérieure devrait s'établir à 8% contre un taux de 7,6% en 2006. La croissance économique serait tirée par l'investissement qui devrait croître de 6,8% à la faveur du dynamisme de l'investissement public qui progresserait de 12%. L'investissement privé est attendu en hausse de 5%.

Globalement, la demande intérieure réelle augmenterait de 5,4% en 2007 contre 5,7% en 2006.

Pour ce qui est de la demande extérieure nette, elle serait caractérisée par une hausse des exportations de 0,2% et de celle des importations de 2,7% en volume.

Le niveau général des prix, mesuré par le déflateur du PIB est projeté en hausse de 5,8% par rapport à 2006. Cette hausse résulterait essentiellement de la flambée du prix du baril de pétrole et de la hausse des prix des produits alimentaires. Sur les huit premiers mois de l'année, l'inflation se situe à 5,7% par rapport à 2006. En conséquence, des pertes de compétitivité de 4,4% sont enregistrées par rapport à la même période de 2006.

Pour ce qui est de la position extérieure, la balance des paiements dégagerait un solde excédentaire de 55,0 milliards en 2007. Le déficit du solde des transactions courantes représenterait 9,5% du PIB comme en 2006.

La situation monétaire, en 2007, devrait se caractériser par une expansion de 11,6% de la masse monétaire tirée par l'amélioration de 55,0 milliards des avoirs extérieurs nets et une hausse de 13,2% du crédit intérieur. Les crédits à l'économie représenteraient 21,5% du PIB contre 23,1% en 2006. Le taux de liquidité de l'économie devrait se situer ainsi à 36,5%.

III. LES PERSPECTIVES EN 2008

III.1. LES OBJECTIFS

Les objectifs de développement économique et financier à moyen et long terme continueront de s'inspirer des orientations déclinées dans le DSRP avec notamment la nécessité de satisfaire la demande sociale. Aussi, le Gouvernement entreprend-il d'accélérer la croissance dans un contexte de maîtrise de l'inflation et de maintien des bonnes pratiques en matière de gestion budgétaire et monétaire.

La mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) devrait permettre d'augmenter la contribution encore faible des exportations à la croissance économique et de ramener, à long terme, le déficit du compte extérieur courant hors dons en dessous du seuil de 5% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Toutefois, pour réussir la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée, le Sénégal doit disposer d'un environnement des affaires de classe internationale pour le secteur privé. Aussi, un certain nombre d'entraves au développement du secteur privé doivent être levées notamment la lourdeur des procédures administratives, les difficultés d'accès au financement et le manque d'infrastructures dont une des conséquences est l'engorgement de Dakar.

A cet égard, les réformes déjà en cours, conjuguées aux politiques visant la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé, l'efficacité du système judiciaire, la lutte contre la corruption, l'amélioration de la gouvernance locale et des services de l'administration publique, devraient davantage renforcer l'attractivité de l'économie sénégalaise.

A plus court terme, notamment en 2008, les perspectives macroéconomiques reposent sur la poursuite des objectifs de croissance et d'un ensemble de mesures prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de seconde génération.

Ainsi, **la croissance réelle du PIB est projetée en 2008 à 6,1%**, avec toujours l'hypothèse de maintien d'un niveau relativement élevé du prix des produits pétroliers et d'un bon comportement des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

En 2008, le **secteur primaire** devrait progresser de 6,9%, essentiellement tiré par le sous-secteur agricole qui croîtrait de 10,3% à la faveur de politiques nationales visant le développement agricole durable, à travers l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'accroissement des revenus des populations rurales et la protection de l'environnement. Ces politiques et stratégies recourent les orientations définies par le Gouvernement dans le Programme National de Développement Agricole (PNDA), la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) et le Plan Retour Vers l'Agriculture (REVA). La mise en œuvre de ces programmes permettrait de poursuivre le redressement de la production céréalière entamée en 2005 à la suite de la forte baisse observée en 2004.

Concernant le sous secteur de l'élevage, une croissance de 2,7% en 2008 est prévue. L'objectif du Gouvernement dans ce sous secteur est d'améliorer la sécurité alimentaire par une augmentation significative de la production locale. La filière avicole, notamment l'aviculture industrielle, permettra de pallier les lacunes dans la production de viande rouge. Pour ce qui est de la production laitière, la voie ciblée est l'insémination artificielle. Cette tendance positive devrait se poursuivre, en se renforçant au cours des prochaines années, du fait non seulement de l'impact des projets en cours, mais aussi de l'exécution de nouveaux projets (Programme de Développement des Marchés Agricoles au Sénégal - PDMAS) et du renforcement des investissements en direction du secteur dans le cadre du Programme agricole.

Pour ce qui est des activités forestières et de la sylviculture, la politique du maintien des équilibres des écosystèmes sera poursuivie afin d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural. A cet effet, ce sous secteur devrait croître de 0,8% contre 1,3% en 2007.

Au niveau du sous secteur de la pêche, il est prévu une croissance de 1,7% en raison notamment de la raréfaction des ressources halieutiques. La stratégie du gouvernement continuera de viser la satisfaction de la demande nationale, la gestion durable des ressources à travers les programmes de pause biologique, la restauration et la valorisation des ressources halieutiques et le développement de l'aquaculture.

S'agissant du secteur **secondaire**, l'ambition du Gouvernement est de relancer la croissance de l'industrie en améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises et en réduisant les coûts des facteurs de production. La croissance du secteur est attendue à 6,6% en 2008 en raison de la bonne tenue du sous secteur des Bâtiments et Travaux Publics qui croîtrait de 13,2% grâce à la poursuite des travaux de construction d'infrastructures routières notamment le Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU) et les travaux prévus dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) et du Nouvel Aéroport International Blaise Diagne (AIBD).

Le sous-secteur de l'énergie qui constitue un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance, continuera de subir les effets des hausses du prix du baril de pétrole mais devrait bénéficier des centrales de Kounoune I et II et de Bel air. Il devrait croître de 7,9%.

Quant au **secteur tertiaire**, il croîtrait de 6,3% en 2008 en raison du dynamisme du sous secteur des Transports et Télécommunications dont la croissance est attendue à 12% à la faveur du sous secteur des télécommunications qui croîtraient de 14,2%. Quant au sous secteur des transports, il progresserait de 7,3% contre 7,9% en 2007.

Les activités commerciales devraient progresser de 4,7% en 2008 grâce à un approvisionnement adéquat des marchés et la bonne tenue de tous les secteurs de l'activité économique.

Les offres de services d'éducation et de santé devraient maintenir leur dynamisme, à la faveur du budget alloué à ces deux secteurs qui devrait passer à plus de 50% des dépenses budgétaires de fonctionnement. Elles augmenteraient respectivement de 3,7% et 4,5%.

S'agissant des **emplois du PIB**, la consommation finale croîtrait moins vite que le PIB (5%) et resterait ferme représentant environ 91,7% du PIB, soit un taux d'épargne intérieure brute de près de 8,3% du PIB contre 8% en 2007.

Parallèlement, l'investissement maintiendrait sa dynamique en enregistrant un taux de croissance de 15,2%, grâce à la poursuite des travaux relatifs aux programmes d'infrastructures publiques et au début de mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée ainsi qu'à la vigueur de la construction de logement par les ménages. Ainsi, le taux d'investissement est prévu à 25% du PIB en 2008.

Globalement, la demande intérieure augmenterait de 7,2% en termes réels.

Pour ce qui est de la demande extérieure nette, en 2008, elle progresserait de 2,7%, soit au même rythme que les exportations et les importations de biens et services.

Le niveau général des prix, mesuré par le déflateur du PIB est projeté à 3% en 2008, traduisant de légères tensions inflationnistes liées à la vigueur de la demande.

Au niveau de la balance des paiements, le déficit courant devrait se situer à 9,7 % du PIB en 2008. Cependant, le solde global afficherait un excédent de 30,0 milliards en 2008.

Les institutions monétaires profiteraient de l'évolution favorable des échanges extérieurs et consolideraient leur position extérieure nette de 30,0 milliards. Le crédit intérieur, pour sa part, progresserait de 11,8% suite à la hausse de 8,7% des crédits à l'économie et une augmentation de 49,8 milliards de la position nette du gouvernement. La masse monétaire refléterait l'évolution de ses contreparties et connaîtrait une expansion de 9,2% en 2008 au même rythme que l'évolution du PIB nominal.

III.2. LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES REFORMES CLES

Pour accompagner les politiques macro-économiques mises en place, le Gouvernement définit et met en œuvre des politiques sectorielles adéquates et des réformes structurelles, conformément aux orientations de la stratégie de réduction de la pauvreté qui constitue le cadre de référence en matière de formulation des politiques économiques et sociales.

Au niveau **du secteur primaire**, la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) élaborée en 2004, fonde la politique de développement agro-sylvo-pastoral et traduit la volonté du gouvernement de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique.

Les axes stratégiques de la politique de développement agro-sylvo-pastoral portent notamment sur : (i) la réforme foncière ; (ii) la diversification des productions agricoles et la régulation des marchés ; (iii) la sylviculture et les aménagements forestiers ; (iv) la maîtrise de l'eau et (v) le renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles, des organisations de la société civile, des collectivités locales et des services de l'Etat.

La Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) constitue une base pour la conception et la mise en œuvre de programmes opérationnels tels que le Programme National de Développement Agricole (PNDA), le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS), le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) et le Plan REVA.

Le Plan REVA qui s'inscrit dans le cadre du développement agricole durable vise à créer une dynamique nationale de retour massif et soutenu des populations, toutes catégories confondues, vers la terre afin de faire des métiers de l'agriculture le socle de l'économie nationale et le moteur du développement du pays. Il s'articule autour de la mise en œuvre de pôles d'émergence intégrés et de la promotion de l'initiative privée dans le secteur agro-industriel (agriculture, élevage, sylviculture, pisciculture, aquaculture etc.). Cette mise en œuvre repose notamment sur son appropriation par les populations, la maîtrise de l'eau, l'utilisation des techniques modernes, le renforcement des capacités des acteurs et l'implication des chercheurs pour l'amélioration des rendements. Pour accompagner le projet, il est créé une agence nationale de gestion et de mise en œuvre du plan REVA.

Dans le **sous secteur agricole**, l'Etat continuera de mettre en œuvre un ensemble de projets et programmes issus de la LOASP et du DSRPII, notamment : (i) le Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance (PADERCA) ; (ii) le Projet des Services Agricoles et Organisations des Producteurs, phase II (PSAOP II) ; (iii) le programme de Relance de la Filière arachide ; (iv) les projets d'aménagement hydro-agricole (Casiers Lampsar, Périmètres Irrigués Villageois (PIV) de Bakel et de l'Anambé) ; (v) le Projet de Développement Agricole de Matam, phase II (PRODAM II) ; et (vi) le Projet d'appui au développement rural de l'Anambé .

Pour ce qui est du programme de Relance de la Filière arachide, la mise en œuvre de la Lettre de Politique de Développement de la Filière Arachide (LPDFA) qui vise notamment à améliorer la compétitivité de la filière à travers l'assainissement du cadre légal et réglementaire, la restauration de sa base productive et la mise en place d'un système de financement approprié sera poursuivie. A cet égard, un mécanisme de soutien du prix au producteur d'arachide à travers notamment l'affectation d'une partie des recettes générées par la taxe de sauvegarde sur les huiles de palme importées, est à l'étude.

Concernant le coton, le Gouvernement s'engage à poursuivre la subvention du paquet technique d'intensification et à apporter son soutien financier au Fonds de Gestion du Risque Prix institué pour atténuer les effets négatifs de la baisse des cours mondiaux du coton.

Par ailleurs, le développement de l'agriculture irriguée sera consolidé, avec l'accroissement des périmètres irrigués et la promotion des technologies modernes. A cet effet, le programme d'équipement du monde rural initié depuis 2004 sera poursuivi dans ses volets motorisation et culture attelée (matériel de travail du sol, de récolte et de battage, matériel post-récolte, matériel d'exploitation et équipements apicoles, matériel de traite et de conservation du lait, etc).

Aussi, le dispositif de sécurisation du crédit rural (Fonds de Garantie, Fonds de Bonification et Fonds de Calamités) ayant pour objet de relancer le crédit rural en sécurisant notamment le crédit accordé aux producteurs par le système financier intervenant en milieu rural, principalement la CNCAS sera renforcé. De plus, les ressources du Programme de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) seront recyclées à travers notamment le système de financement décentralisé.

Enfin, l'Etat prendra les dispositions sur le plan budgétaire pour faciliter aux producteurs l'acquisition d'engrais et de produits phytosanitaires en reconduisant la subvention du prix des engrais et des produits phytosanitaires et la suppression de la TVA sur les engrais.

Du fait de son caractère extensif, **l'élevage** sénégalais possède une marge d'amélioration assez significative. Les axes d'intervention de la politique de développement de l'élevage basés sur le DSRP II et la Nouvelle Initiative pour le Développement de l'Elevage, seront traduits dans le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) en cours de finalisation. A travers ce Plan, le Gouvernement veillera à : (i) améliorer l'environnement de la production à travers le renforcement de la sécurité alimentaire et de la protection zoo-sanitaire du bétail et l'appui aux filières d'exportation; (ii) moderniser et intensifier la production avec la poursuite de la création des fermes pilotes, l'insémination artificielle, la formation et le renforcement des capacités des professionnels du sous-secteur pour l'amélioration des produits destinés à l'exportation notamment la filière cuirs et peaux; et (iii) sécuriser l'élevage agro-pastoral à travers la poursuite et la consolidation des actions de lutte contre les feux de brousse, d'identification du bétail dans les régions frontalières du pays en vue de lutter efficacement contre le vol de bétail.

Aussi, le Gouvernement poursuivra-t-il sa politique de : (i) réhabilitation des abattoirs régionaux et de construction de nouveaux abattoirs et foirails ; (ii) de création des Centres d'Impulsion et de Modernisation de l'Elevage (CIMEL); (iii) de renforcement de la protection zoosanitaire du bétail ; (iv) d'aménagement des équipements pastoraux (forages pastoraux, parcs à vaccination) ; (v) et d'amélioration de la filière cuirs et peaux.

Le développement de la filière avicole, notamment l'aviculture industrielle, permettra de pallier les lacunes dans la production de viande rouge en raison de la croissance rapide et de l'amélioration des conditions du marché pour les acteurs évoluant dans ce secteur. Des efforts seront également consentis pour le développement de l'aviculture traditionnelle grâce notamment à l'amélioration génétique des races locales. L'augmentation de la production de viande se fera aussi par le développement des espèces à

cycle court (petits ruminants et volaille locale). Pour ce qui est de la production laitière, la voie ciblée est l'insémination artificielle, par le volet élevage du Programme Agricole qui sera poursuivie dans le cadre du PAPEL. Les objectifs visent à : (i) faire passer la consommation annuelle moyenne de 33 litres à près de 40 litres par habitant à moyen terme ; (ii) réorienter la demande laitière vers la production locale afin de réduire la facture laitière.

Le développement de l'**hydraulique rurale** assure une production agricole sécurisée et favorise la prolongation des activités agricoles tout au long de l'année. Les stratégies élaborées dans ce domaine **en vue de la maîtrise de l'eau**, ambitionnent de libérer, à moyen terme le sous-secteur agricole des aléas climatiques et de sécuriser les productions par une plus grande disponibilité et une meilleure accessibilité des ressources en eau. A cet effet, les différents projets visent : (i) le renforcement des capacités des comités de gestion des forages ; (ii) la promotion et la valorisation des énergies nouvelles et renouvelables ; (iii) le renforcement et la généralisation de la politique de branchements sociaux ; (iv) la construction de forages motorisés ; (v) la réhabilitation et le ponçage des puits modernes en milieu rural et (vi) la réhabilitation de forages et la réalisation d'ouvrages de stockage.

Par ailleurs, le stockage des eaux de pluie dont l'expérience est déjà concluante dans certaines localités, avec notamment la construction de bassins de rétention, sera renforcé et étendu à l'ensemble du territoire national avec la promotion d'activités génératrices de revenus autour de ces bassins.

Pour ce qui est de la **gestion des ressources naturelles et de l'environnement**, la politique du Gouvernement cherchera à maintenir les équilibres des écosystèmes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural.

S'agissant de la gestion des **ressources maritimes**, la stratégie du Gouvernement consistera à : (i) assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques ; (ii) satisfaire la demande nationale en produits de la pêche ; (iii) valoriser les ressources halieutiques et moderniser la pêche artisanale ; et (v) promouvoir la professionnalisation et la qualification accrue des acteurs du secteur de la pêche et de la transformation.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'évertuera à développer les infrastructures de conservation et de transport des produits de la pêche, renforcer la sécurité en mer, lutter contre la pollution des eaux marines et continentales, développer l'aquaculture et la pêche continentale et renforcer les moyens de surveillance des pêches. Un intérêt particulier sera accordé à l'ajustement des capacités de pêche aux ressources existantes et les entreprises en difficulté seront soutenues en vue de la restructuration du secteur de la pêche industrielle.

Pour le **secteur secondaire**, la stratégie du Gouvernement a pour ambition de développer l'industrie en améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises et en réduisant les coûts des facteurs. A cet effet, une attention particulière est portée au sous-secteur de l'**énergie** qui constitue un

maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance. Pour accroître les capacités de production énergétique et réduire la dépendance du pays vis-à-vis du pétrole, le gouvernement soutiendra la SENELEC pour la réalisation de centrales à vapeur fonctionnant au charbon d'ici 2010 et la mise en œuvre des projets d'aménagement hydroélectriques au plan sous régional notamment dans le cadre de l'OMVS, de l'OMVG et avec la République de Guinée (projet hydroélectrique de Swapeti).

A moyen terme, le Gouvernement mettra en œuvre les réformes inscrites dans la matrice du plan de redressement du secteur de l'énergie qui permettraient d'une part, un assainissement des finances publiques et, d'autre part un accroissement des investissements privés et une résolution des contraintes d'offre d'énergie. Les mesures mises en œuvre dans le cadre de ce plan viseront à : (i) assainir la situation financière de SENELEC et de la SAR, à travers des restructurations financières de ces entreprises (recapitalisation et restructuration de la dette), et des améliorations dans les mécanismes de fixation des prix afin de refléter les conditions de marché et de promouvoir une utilisation efficace de l'énergie et des économies sur les coûts; (ii) améliorer la planification dans le secteur de l'énergie en développant une stratégie visant à promouvoir la participation du secteur privé et en réformant les processus de décision pour les projets d'investissement; et (iii) améliorer la gouvernance dans le secteur notamment, en renforçant le cadre réglementaire, en améliorant le fonctionnement du Fonds de Sécurisation des Importations de Produits Pétroliers (FSIPP). Ces principes seront entérinés dans une lettre de politique sectorielle qui sera adoptée au plus tard en 2007.

A court terme, en attendant la validation du plan de redressement, le gouvernement va appliquer le principe de vérité des prix et ajuster les tarifs de l'électricité sur la base de la formule en vigueur. Ainsi, il a autorisé et annoncé (publication officielle) un ajustement des tarifs de 6% qui sera effectif à partir du 1^{er} Novembre 2007. Cet ajustement de tarifs préserve les consommateurs à faibles revenus et est accompagné : (i) d'une recapitalisation partielle de SENELEC, de 65 milliards de francs CFA en 2007, et dont le montant sera utilisé pour régler les impôts et les arriérés envers les principaux fournisseurs, et (ii) de mesures pour réduire les coûts de SENELEC. Dans cette optique, une étude sur les sources potentielles d'économies d'énergie est engagée. Les équipes de lutte contre la fraude ont également été renforcées pour accroître le taux de recouvrement des factures. Enfin, le gouvernement s'engage à maintenir la subvention sur le gaz butane au niveau actuel jusqu'à fin 2007 et à la réduire progressivement de manière à l'éliminer d'ici à fin juin 2009.

Par ailleurs, le Gouvernement s'appuiera sur l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) pour faire passer le taux d'électrification rurale à plus de 15%. La volonté du Gouvernement est d'assurer la couverture totale en électricité des villages centres. A cet effet la politique de concessions d'électrification sera poursuivie et les premières concessions Kébemer-Louga-Linguère, Dagana-Podor-Saint louis, Kolda-Vélingara, Fatick-Gossas et Kaolack-Nioro seront bientôt opérationnelles.

S'agissant particulièrement du **secteur industriel**, les grandes orientations du Gouvernement portent sur le développement industriel endogène et la mise à niveau du secteur industriel.

En ce qui concerne le développement industriel endogène, les objectifs visés sont : (i) le développement d'une capacité interne de production faisant de l'Industrie de la transformation des ressources agricoles, pastorales, halieutiques et minières le principal levier du redéploiement industriel national ; (ii) la réalisation, de pôles régionaux de développement industriel; (iii) le développement des synergies entre le secteur artisanal et le secteur industriel en vue de constituer une force économique capable d'accélérer la croissance; (iv) le renforcement des aptitudes industrielles nationales en diffusant l'esprit entrepreneurial et en encourageant l'innovation technologique et la propriété industrielle; et (v) la réhabilitation de la promotion des sites industriels dans le cadre du schéma directeur de redéploiement industriel. A cet égard, le gouvernement a décidé de développer une zone économique intégrée dans le cadre d'un Partenariat Public Privé. A cet effet, des exonérations fiscales sont prévues pour les investisseurs étrangers et locaux.

S'agissant de **la mise à niveau des entreprises**, afin de les rendre plus aptes à faire face à la concurrence, le renforcement des capacités du secteur privé tel que préconisé par la Stratégie de Développement dudit secteur s'effectuera à travers : (i) l'intensification de l'ajustement interne des entreprises afin de mettre en adéquation les aptitudes et comportements des chefs d'entreprises aux règles universelles ; (ii) la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des organisations patronales ; (iii) la redynamisation des chambres de commerce constituant l'interface entre le secteur public et privé et (iv) la rationalisation et le renforcement du dispositif d'appui au secteur privé.

Les organisations patronales et professionnelles seront incitées à se réapproprier les missions de la chambre de commerce qui devrait recentrer ses activités vers l'information des entreprises et des groupements professionnels, la formation, l'appui à la création d'entreprise et l'appui de certaines structures d'appui aux entreprises telles que le centre d'arbitrage, la commission de classement et de qualification des entreprises, le centre de formalités, etc.

Le gouvernement poursuivra également les vastes programmes d'investissement dans les infrastructures notamment le Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine qui vise à désengorger la ville de Dakar et le programme de développement d'infrastructures dans les villes secondaires. Aussi, le gouvernement saisit-il l'opportunité de la tenue du sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) pour renforcer les infrastructures dans la ville de Dakar à travers notamment la construction de routes, d'échangeurs et d'hôtels.

Pour ce qui est du sous secteur de **l'artisanat**, la stratégie du gouvernement reposera sur la Lettre de Politique de Développement du sous secteur de l'artisanat qui vise : (i) le développement et l'extension des activités artisanales pour favoriser une production quantitative et qualitative ; (ii) la poursuite de la

formation des artisans en vue d'améliorer leur niveau de qualification ; (iii) l'aménagement de centres artisanaux attractifs et viables en vue de lutter contre l'occupation anarchique de la voie publique, de promouvoir les produits artisanaux et de développer des circuits de commercialisation ; (iii) la mise en place d'un mécanisme financier facilitant l'accès des artisans au crédit et ; (iv) la formation des acteurs du sous secteur en technique d'exportation en vue de faciliter l'écoulement des produits artisanaux lors des manifestations commerciales.

Ces objectifs seront atteints à travers la mise en oeuvre des actions portant notamment sur : (i) la construction de villages artisanaux au niveau de chaque chefs lieux de département; (ii) la mise place de fonds de garantie des projets artisanaux ; (iii) la formation des artisans ; et (iv) et la promotion des produits artisanaux.

En ce qui concerne plus particulièrement les **PME/PMI**, le Gouvernement entend se fonder sur la promotion et le **développement de la PME**, comme facteur de stimulation de la croissance économique, de maximisation de la valeur ajoutée locale par la valorisation des ressources endogènes. Il s'agira surtout de : (i) appuyer et accompagner les PME dans leur développement à travers l'organisation et la facilitation de l'accès au services de conseils, la stimulation de l'initiative entrepreneuriale; (ii) renforcer les performances des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) par la mise en place d'un système de financement adapté aux besoins de l'entreprise, la création d'un fonds d'appui pour les secteurs porteurs, le développement de nouveaux produits, la coordination des sources de financement non bancaire existantes et la poursuite du renforcement des capacités de financement des mutuelles de crédit et d'épargne et la mise en place d'un fonds de refinancement pour les institutions de la microfinance ; (iii) insérer progressivement le secteur informel dans l'économie moderne en vue de la densification du tissu des PME par les Micro et Petites Entreprises (MPE) ; et (iv) mettre en place un dispositif de sauvetage des entreprises en difficulté.

En vue de l'amélioration de l'accès au crédit, l'Etat contribuera par la rationalisation des fonds de garantie et des mécanismes de bonification d'intérêt et par un appui technique, financier et institutionnel à l'Ordre National des Experts-Comptables et Comptables agréés (ONECA) pour l'établissement d'Etats financiers certifiés. Aussi, il envisage la révision de la taxation des services financiers.

S'agissant du sous-secteur des **mines**, le nouveau code minier adopté en 2004 dote le Sénégal d'une législation moderne et conforme à l'orientation générale du droit minier de l'UEMOA. Le code participe de la volonté des autorités de relancer le secteur minier. Il prévoit des innovations majeures aptes à drainer vers le Sénégal les flux d'investissement minier nécessaires au développement des activités d'exploration et d'exploitation des importantes ressources minières.

A cet effet, le Gouvernement s'attachera à intensifier les partenariats avec le secteur privé pour l'exploitation des ressources minières notamment dans la région de Tambacounda. Les efforts seront

poursuivis pour rendre opérationnelle l'exploitation des phosphates de Matam pour laquelle une étude de faisabilité est en cours.

Par ailleurs l'Etat continuera les activités de recherche et de promotion du secteur minier notamment la prospection et la promotion pétrolière.

Pour ce qui est du **secteur tertiaire**, en raison de la priorité accordée aux infrastructures dans le renforcement des capacités de production, le Gouvernement a engagé des actions fermes dans le domaine **du transport** afin de résoudre définitivement le problème de la mobilité urbaine, notamment à Dakar. A cet effet, le Gouvernement entend renforcer les échanges interurbains par la mise en œuvre d'un vaste programme de construction, d'entretien et de réhabilitation d'infrastructures de transport (routières, portières, ferroviaires et aéroportuaire). Le Gouvernement mettra également en œuvre une politique de redynamisation du sous secteur des transports à travers les objectifs suivants : (i) développer les infrastructures (routières, portuaires, ferroviaires et aéroportuaires) tout en améliorant la sécurité et la qualité des services offerts aux usagers et les conditions de la mobilité urbaine ; (ii) assurer aux acteurs du secteur du transport une meilleure organisation, un meilleur cadre institutionnel et réglementaire et une formation adéquate; (iii) améliorer la mobilité et l'accessibilité en milieu rural; (iv) mettre en place un financement spécifique et des procédures de mobilisation adaptées au sous-secteur du transport rural ; et (v) désenclaver les zones rurales.

La construction, la réhabilitation et l'entretien périodique des infrastructures de transports tant sur le réseau national que sur le réseau sous-régional constituent une préoccupation constante du Gouvernement.

En qui concerne l'entretien du réseau routier, le Gouvernement va procéder à la mise en place, dès 2008, d'un fonds routier de seconde génération appelé Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) qui permettra d'assurer une plus grande rapidité dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'entretien routier, une meilleure qualité et une meilleure planification des travaux.

Par ailleurs, les grands chantiers routiers à Dakar seront poursuivis de même que l'édification du projet d'autoroute à péage Dakar – Diamniadio.

Aussi, d'importants projets seront lancés notamment les routes à caractère intégrateur notamment la route Tamba -Médina Gounass-Frontière Guinée et la route Kédougou- Saraya- Kita, la Boucle du Blouf, la Route Kaolack-Tamba. Les travaux de construction des routes inter urbaines et de pistes rurales seront poursuivis.

En qui concerne le transport urbain, le renouvellement des cars rapides va se poursuivre avec l'identification de nouveaux partenaires disposés à participer au montage des nouveaux bus et mettre en

en place de nouveaux financements. Le Gouvernement prépare un nouveau programme qui prend le relais du PST 2.

S'agissant du secteur des transports ferroviaires, les investissements prévus durant les trois prochaines années concerneront, l'amélioration des performances du Petit Train de Banlieue avec l'acquisition de nouveaux équipements (wagons et locomotives) et le partenariat avec le concessionnaire pour le développement des infrastructures ferroviaires sur l'axe Dakar-Bamako, ainsi que la réalisation du chemin de fer Dakar-Ziguinchor.

Concernant le secteur des transports maritimes intérieurs, la construction du nouveau bateau devant assurer la liaison Dakar Ziguinchor sera achevée en 2008 de même que l'aménagement à Ziguinchor d'une installation d'accostage pour les navires, la reconstruction du quai du Port de Ziguinchor, et la gare maritime à Karabane et au Port de Dakar.

Par ailleurs, le gouvernement envisage la mise en place d'un système de desserte maritime des villes côtières par le système des bateaux-taxi.

Dans le secteur des transports aériens, la modernisation des infrastructures aéroportuaires secondaires pour augmenter l'offre de transports aériens sera renforcée et une attention particulière réservée à la desserte aérienne de la Casamance.

La construction de l'aéroport international Blaise Diagne permettra de disposer d'un aéroport remplissant les critères des meilleurs standards internationaux ; ce qui favorisera la transformation de Dakar en hub de la sous région.

Concernant le sous-secteur des **télécommunications**, le gouvernement entend relever les défis du 21ème siècle en matière de télécommunications et résorber la fracture numérique en arrimant le Sénégal à la société de l'information. Il souhaite en outre renforcer, sa position de pôle d'excellence dans le secteur des télécommunications et de carrefour préférentiel pour le développement de services de télécommunication dans la sous-région. Le Gouvernement ambitionne également d'accélérer le développement des télé-services et l'offre de services en milieu urbain et rural. A cet effet, le parc téléphonique sera porté à plus de trois millions en 2008. A cet horizon, plus de 9.500 villages seront raccordés et la totalité des 14.200 villages centres le seront d'ici 2010 et l'accès à internet haut débit sera étendu à l'ensemble du territoire national.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, les axes de la nouvelle stratégie sont: (i) le renforcement du dispositif institutionnel en s'assurant d'une répartition claire des missions liées à la réglementation et à la régulation; (ii) une régulation sectorielle efficace dans un environnement réglementaire stabilisé par l'Etat ; et (iii) l'ouverture de l'ensemble des segments des marchés des télécommunications à la concurrence.

Pour ce qui est du **commerce**, la stratégie visée est l'augmentation de l'offre de biens et services exportables, l'amélioration de l'accès aux marchés et la saisie des opportunités commerciales attendues de l'AGOA, des Accords de Partenariat Economique, des initiatives commerciales destinées aux pays moins avancés et de notre appartenance aux unions sous régionales. Au niveau intérieur, le Gouvernement accordera une importance au contrôle de la qualité des produits et au respect des règles de la libre concurrence. Sur le plan extérieur, le Gouvernement accorde une importance particulière et au renforcement des capacités en matière de négociations commerciales et à la promotion des exportations.

Dans le domaine **du tourisme** dont l'incidence concerne surtout le tertiaire, l'objectif principal poursuivi, conformément aux axes stratégiques du DSRP et à la lettre de politique sectorielle, est l'amélioration des retombées du tourisme au niveau local et la sauvegarde et la valorisation du potentiel touristique national aux fins d'en tirer le maximum de profits. Les stratégies y afférentes sont relatives à : (i) une meilleure connaissance du potentiel et la réalisation d'investissements structurants ; (ii) une meilleure prise en charge des initiatives locales ; (iii) une mise en place d'un cadre incitatif aux investissements ; (iv) une intensification des activités liées à la promotion du tourisme de luxe ; (v) un développement du tourisme de masse et du tourisme haut de gamme et (vi) un assainissement de l'environnement touristique.

S'agissant du quaternaire, dans le domaine de la **politique éducative**, les priorités du Gouvernement sont axées sur les activités développées dans le cadre du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) qui permettront de satisfaire aux exigences de la scolarisation universelle conformément aux Objectifs de Développement du Millénaire et de lutte contre la pauvreté. A cet égard, l'enseignement élémentaire sera prioritaire.

Les priorités de la seconde phase du PDEF demeurent le cycle fondamental (le cycle élémentaire et le cycle moyen) et l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) qui a pour objectif principal de mettre sur le marché du travail une main d'œuvre qualifiée en réponse aux besoins du secteur productif et de l'économie.

Le développement de l'éducation non formelle, la réforme de la subvention aux écoles privées pour inciter leur création, sont de nouvelles mesures prises à l'effet de renforcer leur contribution à l'atteinte de la scolarisation universelle en 2015.

Pour le **développement intégré de la petite enfance**, le Gouvernement compte : (i) s'appuyer sur les ressources et les pratiques sociales et culturelles de la communauté; (ii) impliquer tous les membres de la communauté dans un réseau efficace de soutien aux enfants; (iii) favoriser la coopération avec les institutions; (iv) initier un programme d'appui aux familles visant à soutenir les meilleures pratiques sur les plans sanitaire, nutritionnel et éducatif et (v) apporter une importance de premier plan aux enfants à besoins éducatifs spéciaux et aux groupes spécifiques comme les familles à faibles revenus, les ruraux,

les enfants orphelins du SIDA, etc. La politique d'encadrement des enfants sera poursuivie et le programme de construction de cases des tout-petits sera renforcé puis généralisé.

Dans le domaine de la **santé**, le Gouvernement poursuivra la politique de prévention des risques sanitaires et de renforcement des programmes de lutte contre les maladies transmissibles. Il s'agira ainsi de disposer d'un système de soins de santé répondant aux besoins.

Pour atteindre ces objectifs, les investissements publics mettront l'accent sur l'augmentation de l'offre d'infrastructures, la résorption du déficit en personnel, les activités de prévention médicale, le renforcement du service dans les régions éloignées et l'amélioration du plateau technique.

Le Gouvernement assurera le renforcement des soins de santé primaire par la construction ou la réhabilitation de centres et postes de santé, leur équipement, le renforcement des moyens d'évacuation sanitaire (ambulances et vedettes).

Le démarrage de la deuxième phase du Programme de Renforcement de la Nutrition (2007-2011) devra également fortement contribuer à la lutte contre la mortalité des enfants de 0 à 5 ans d'ici à 2011 à travers la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) et la fourniture d'un Paquet Intégré d'Activités de Nutrition (PAIN) combiné à la fortification des aliments.

L'objectif majeur de la politique du Gouvernement en matière de **hydraulique urbaine et d'assainissement** reste la garantie de l'accès à l'eau potable et l'assainissement pour les populations notamment les plus démunies, la gestion cohérente de la demande en eau et la protection de l'environnement. Ainsi, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain devrait largement dépasser 80% en 2008 grâce à des investissements massifs dans le secteur.

Le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM 2005-2015) en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'assainissement poursuit les objectifs suivants dans le sous-secteur de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement : (i) favoriser l'accès à l'eau potable pour tous les ménages du pays avec en plus l'accès aux branchements domiciliaires pour 88 % des ménages de la région de Dakar et 79 % des ménages des centres de l'intérieur ; (ii) renforcer la protection des ressources en eau ; (iii) faire passer le taux d'accès des ménages ruraux à l'assainissement (systèmes autonomes d'évacuation excréta et des eaux usées ménagères) de 17 % en 2005 à 59 % en 2015, soit une couverture supplémentaire pour 355.000 personnes supplémentaires ; (iv) renforcer la présence d'édicules publics au niveau des communautés rurales ; (v) rendre abordable les coûts d'accès ; (vi) améliorer les conditions sanitaires et le cadre de vie des populations urbaines, en particulier celles vivant dans les zones non assainies par l'accès à des services d'assainissement adéquats ; (vii) accroître le taux d'accès des ménages à l'assainissement de 56,7% en 2002 à 78 % en 2015 soit une couverture supplémentaire pour 1,73 millions de personnes d'ici 2015 ; et (viii) atteindre un taux d'accès à

l'assainissement de 85 % dans la région de Dakar, de 72 % dans les autres centres assainis et de 68 % dans les centres non assainis.

A cet égard, une loi sur le service public de l'eau est en cours d'élaboration pour accompagner la mise en œuvre et le suivi de ce programme.

Au plan **de la culture**, le Gouvernement poursuivra notamment la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et la mise en place d'un environnement juridique et économique favorable au développement et à la création d'entreprises culturelles. Ces objectifs seront intégrés dans le Programme National de Développement de la Culture (PNDC) en cours de formulation. Les axes principaux du PNDC sont la décentralisation de l'axe culturel, le renforcement des capacités des acteurs et la défense de la diversité culturelle.

Pour ce qui est du **sport**, la politique de développement visera à : (i) harmoniser et rendre efficaces les interventions des acteurs ; (ii) créer et mettre en œuvre un environnement juridique et institutionnel ; (iii) promouvoir la modernisation du sport de base et d'élite et la culture de l'excellence par l'amélioration des installations sportives ; (iv) revaloriser la formation et l'encadrement à la mesure des objectifs de performance ; (v) développer les ressources humaines ; (vi) renforcer la participation du pays aux compétitions internationales ; (vii) promouvoir des sources novatrices de financement ; (viii) promouvoir l'hygiène et la santé par les activités physiques et sportives ; (ix) accroître la praticabilité des activités physiques et sportives chez les groupes vulnérables à travers le développement d'infrastructures sportives de soutien adaptées aux zones rurales ainsi qu'aux handicapés et (x) implanter des filières qualifiantes chez les jeunes et les adolescents sportifs et développer les systèmes Sports-Etudes.

En matière **d'Urbanisme et d'Habitat**, les objectifs poursuivis reposent essentiellement sur l'amélioration des conditions d'accès aux parcelles viabilisées et à des logements adéquats en produisant des logements décents. Les différentes lignes d'action concernent : (i) l'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres périurbains et urbains ; (ii) la mise en place d'un fonds de viabilisation et de restructuration foncière des sites des groupes vulnérables singulièrement dans le contexte de mise en œuvre du plan Jaxaay et (iii) l'adoption et l'application du nouveau Code de la construction.

Le Gouvernement accorde à la **Sécurité des biens et des personnes** une priorité absolue. A cet égard, les services de sécurité seront dotés d'un meilleur équipement, couvriront tout le territoire national et leurs conditions de travail seront améliorées. Afin de développer la police de proximité, le Gouvernement s'attellera à l'implantation et la multiplication des postes de police en fonction de la mobilité et de la concentration des populations. La politique de renforcement des capacités et de dotation des policiers en moyens logistiques adaptés sera poursuivie. Par ailleurs, le dispositif de protection civile sera amélioré par le développement d'une politique de prévention et le renforcement des capacités de gestion des

catastrophes et accidents ainsi que l'intensification des mesures de prévention et de sensibilisation sur les méfaits de la drogue.

S'agissant de **l'emploi** qui joue un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté, les objectifs spécifiques poursuivis sont : (i) une meilleure gestion et l'employabilité de la main d'œuvre ; (ii) le renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché de l'emploi ; (iii) la promotion de l'emploi indépendant en milieu rural et urbain ; (iv) la promotion des activités à Haute Intensité de Main d'Oeuvre ; (v) l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes en situation difficile sur le marché de l'emploi ; (vi) l'amélioration de la santé et des conditions de vie des travailleurs.

La Politique Nationale de l'Emploi (PNE), se fixe comme objectif global la réalisation à long terme du plein emploi et, à court et moyen termes, la réduction du chômage, du sous-emploi, de la pauvreté et de l'exclusion.

S'agissant des réformes clés, sur **le plan budgétaire**, le Gouvernement envisage de nouvelles mesures fiscales pour renforcer l'environnement des affaires. Ainsi, après avoir baissé le taux d'imposition sur les sociétés de 35% à 25% et supprimer la taxe d'égalisation à partir de 2007, il entend réviser le système de taxation des produits pétroliers en vue de réduire les coûts des facteurs de production des entreprises. Aussi, pour améliorer l'efficacité de la perception des impôts, le Gouvernement envisage l'installation au Trésor d'un nouveau logiciel de recouvrement permettant de rendre opérationnelle l'interconnexion entre le Trésor, la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID) et la Direction Générale des Douanes (DGD). Le logiciel SIGTAS (Système Intégré de Gestion des Taxes) sera également installé à la Direction Générale des Impôts et Domaines.

Pour améliorer la transparence budgétaire, le Gouvernement a préparé un plan d'actions cohérent avec les recommandations du rapport sur l'Observation des Normes et Codes (RONC) du FMI et celles du CFAA. Il s'agit notamment de : (i) améliorer la qualité de l'information présentée dans la Loi de Finances, en présentant des informations détaillées sur les ressources versées aux agences, établissements publics, fonds et autres démembrements financiers de l'Etat, les compensations financières complètes sur les activités quasi budgétaire et les exemptions à la fiscalité ; (ii) préparer le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) et le Programme Triennal d'Investissement (PTIP) sur une base économique et (iii) raccourcir la période complémentaire notamment la phase comptable (paiement).

Pour améliorer le suivi informatisé de l'exécution budgétaire, le gouvernement envisage l'extension du logiciel (SIGFIP), mis en place à cet effet, à la phase de paiement. L'installation du logiciel de comptabilité publique (ASTER) au Trésor contribuera à améliorer la gestion des dépenses publiques. La déconcentration de l'ordonnancement, effective pour six ministères (Education, santé, Environnement, Justice, Agriculture et Equipement), sera étendue à l'ensemble des ministères afin d'accélérer les

procédures d'exécution des dépenses grâce à la présence d'ordonnateurs délégués et de Contrôleurs des Opérations Financières (COF) dans ces ministères.

Dans le cadre de l'amélioration du cadre légal et opérationnel des marchés publics, le Gouvernement attachera une attention particulière à l'application du nouveau code des marchés publics et du nouveau code des obligations de l'administration, adoptés en 2007. Ces deux codes établissent une autorité de régulation indépendante, avec la participation du secteur privé, chargée de veiller à l'application des textes et de traiter les réclamations des soumissionnaires.

Pour ce qui est **de la gouvernance économique**, le Gouvernement entend renforcer la **lutte contre la corruption** et contre toutes les formes de blanchiment qui créent des frictions dans l'économie, parce qu'elles sapent les règles de compétitivité. A cet égard, les moyens de la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption, la non Transparence et la Concussion ainsi que ceux de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) seront renforcés.

Par ailleurs, le Gouvernement mettra en 2008 à la disposition de la cour des comptes les comptes de gestion des années 2004 et 2005, en vue de la préparation des projets de lois de règlement destinés au parlement.

Dans le domaine **de l'accès à l'information**, qui constitue un critère fondamental de bonne gouvernance, le Gouvernement a déjà mis en place l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), qui recensera l'ensemble des structures du système statistique national. Les activités de celles-ci devraient se rapprocher des standards internationaux au terme de la mise en œuvre des orientations déclinées dans le schéma directeur statistique 2008-2010.

Au niveau **de la justice**, le Gouvernement entend accroître sensiblement les ressources destinées au système judiciaire de manière à : (i) améliorer le fonctionnement du greffe ; (ii) instaurer un guichet unique au niveau du tribunal et créer des chambres spécialisées en matière commerciale, financière et bancaire afin de simplifier et d'accélérer les procédures de réalisation des garanties et enfin (iii) accroître le nombre de magistrats formés en matière économique et financière et assurer un traitement régulier des dossiers judiciaires.

Dans le cadre de **l'amélioration de la décentralisation et de la gouvernance locale**, le Gouvernement poursuivra les actions et réformes en cours pour, d'une part, améliorer le cadre institutionnel et renforcer les capacités des collectivités locales et, d'autre part accroître les ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières relatives aux collectivités locales en vue d'assurer le financement des infrastructures et des équipements. A cet égard, les actions porteront sur le renforcement de l'harmonisation des appuis techniques et des outils de planification, l'augmentation progressive des transferts financiers de l'Etat (FECL, FDD, etc.) et la poursuite de la décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI). Des mesures sont à l'étude en ce qui concerne le système de la fiscalité locale en

vue de permettre aux collectivités locales de dégager suffisamment de moyens pour le financement d'investissements publics locaux. Pour assurer la coordination des interventions en faveur des collectivités locales, le Gouvernement s'appuiera sur le Programme National de Développement Local (PNDL).

IV. LES FINANCES PUBLIQUES

IV1. L'EXERCICE BUDGETAIRE EN 2006

La gestion des finances publiques en 2006 a été marquée par une progression satisfaisante du niveau de recouvrement des recettes et une gestion rapprochée des dépenses budgétaires.

IV11. LES RECETTES

Les recettes budgétaires recouvrées cumulées à fin décembre 2006 sont évaluées à 962,6 milliards contre 880,2 milliards en 2005, soit une augmentation de 82,4 milliards en valeur absolue et 9,4% en valeur relative. Cette amélioration est le fait essentiellement des recettes fiscales qui ont progressé de 8,4% portant ainsi le taux de pression fiscale à 19,2% contre un taux de 18,8% en 2005.

IV12. LES DEPENSES

Les dépenses totales et prêts nets sont évalués à 1331,0 milliards en 2006 contre 1103,6 milliards en 2005, soit une hausse de 20,6% essentiellement imputable aux dépenses courantes.

Les dépenses courantes sont évaluées à 826 milliards en 2006 contre 629 milliards l'année précédente, soit une augmentation de 31,3% imputable essentiellement aux transferts accordés à la SAR et à la SENELEC pour contenir l'effet sur l'inflation de la flambée du prix du pétrole.

Les traitements et salaires passent de 254,9 milliards en 2005 à 286,2 milliards en 2006, soit une hausse de 31,3 milliards du fait notamment de la politique de recrutement et de rémunération dans la fonction publique.

Les intérêts sur la dette publique sont évalués à 42,4 milliards en 2006 contre 40,9 milliards l'année précédente, soit une hausse de 1,5 milliards, portant essentiellement sur la dette intérieure. Les intérêts sur la dette extérieure ont légèrement baissé de 0,4 milliard pour s'établir à 35,7 milliards.

Les autres dépenses courantes sont évaluées à 497,4 milliards, contre 333,2 milliards à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 49,3% en valeur relative, imputable essentiellement à la progression des dépenses de transfert et de subvention à la SENELEC et à la SAR pour faire face à la flambée des prix du pétrole. Les transferts et subventions sont estimés à 302,1 milliards contre 162,3 milliards en 2005 soit une hausse de 139,8 milliards ; ceux accordés à la SENELEC et à la SAR représentent 152,3 milliards.

S'agissant de l'investissement, les dépenses en capital se sont élevées à 474,9 milliards en 2006 contre 454,7 milliards l'année précédente enregistrant ainsi une hausse de 4,5% imputable aux dépenses en capital sur ressources internes. En effet, celles-ci se sont établies à 337,1 milliards contre 287 milliards l'année précédente, soit une hausse de 17,5% en valeur relative. Cette hausse des dépenses en capital

est essentiellement due à l'intérêt porté par le gouvernement sur les secteurs sociaux de base identifiés dans le DSRP et sur les infrastructures de base. Les dépenses financées sur ressources PPTE et IADM sont estimées à 47,5 milliards. Quant aux dépenses en capital sur ressources externes, elles ont accusé une baisse de 17,8% passant de 167,7 milliards en 2005 à 137,8 milliards en 2006.

Globalement, il résulte de l'exécution budgétaire 2006, un déficit global sur la base des ordonnancements de 5,8% du PIB contre 3% en 2005, soit un creusement de 2,8 point, s'expliquant par la forte progression des dépenses de transferts notamment au profit du secteur énergétique.

Le financement du déficit budgétaire est caractérisé sur le plan intérieur par un tirage de 160,6 milliards consécutif à une détérioration de la Position Nette du Gouvernement de 130,9 milliards après quatre années successives de désengagement de l'Etat vis-à-vis du secteur bancaire.

En ce qui concerne le financement extérieur, il s'est établi à 121,2 milliards. Les tirages se sont élevés à 131,1 milliards dont 106,9 milliards de tirages sur prêts projets.

S'agissant de **la dette publique**, le Sénégal présente au lendemain de l'initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) toutes les conditions de viabilité de la dette et de soutenabilité des finances publiques. L'encours de la dette publique s'élève au 31 décembre 2006 à 1022,7 milliards de Fcfa, soit 24,4% du Produit Intérieur Brut contre 50% en 2005, soit largement en dessous de la norme de 70% retenue par l'UEMOA. Il se répartit en 864,4 milliards de dette publique extérieure, soit 18% du PIB et 158,3 milliards de dette intérieure.

IV2. L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2007

IV21. LA SITUATION A FIN JUIN 2007

Durant les six premiers mois de 2007, l'exécution budgétaire a été marquée par le maintien du bon niveau de recouvrement des recettes fiscales et une exécution satisfaisante des dépenses.

Les recettes budgétaires cumulées à fin juin 2007 sont chiffrées à 541,2 milliards contre 483,8 milliards au premier semestre 2006, soit un accroissement de 57,4 milliards en valeur absolue et 11,9% en valeur relative. Cette amélioration provient de la bonne tenue des recettes fiscales atténuée par la baisse enregistrée sur les recettes non fiscales.

En effet, les recettes fiscales sont passées de 462,2 milliards au premier semestre 2006 à 529,9 milliards à fin juin 2007, soit une hausse de 67,7 milliards en valeur absolue et 14,7% en valeur relative. Cette amélioration est imputable à la progression soutenue des taxes sur biens et services et des droits de porte.

Les impôts indirects se sont accrus de 47,1 milliards entre les premiers semestres de 2006 et de 2007. Ainsi, les taxes sur biens et services, sous l'effet de la TVA et de la taxe spécifique sur le pétrole, se sont élevées à 262 milliards à fin juin 2007 contre 229,6 milliards au premier semestre 2006, soit une hausse de 32,4 milliards en valeur absolue et 14,1% en valeur relative.

La TVA intérieure hors pétrole a augmenté de 8,3 milliards passant de 70 milliards au premier semestre 2006 à 78,4 milliards à la même période en 2007. Pour la TVA au cordon, elle est passée de 66,1 milliards à fin juin 2006 à 84,8 milliards à fin juin 2007, augmentant de 18 milliards en valeur absolue et 28% en valeur relative.

Les recouvrements concernant la taxe spécifique sur le pétrole ont augmenté de 8,9 milliards, pour atteindre 39,5 milliards en cumul à fin juin 2007. Les recouvrements concernant le Fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers (FSIPP) ont atteint 14,4 milliards.

Les droits de porte sont évalués à 83,5 milliards sur les six premiers mois de 2007 contre 68,8 milliards un an auparavant, soit une augmentation de 14,7 milliards tirée essentiellement par les droits de porte hors pétrole.

Les recouvrements d'impôts directs, se sont établis à 149,4 milliards à fin juin 2007 contre 146,5 milliards au premier semestre 2006, soit une amélioration de 2,9 milliards imputable à la bonne tenue de l'impôt sur le revenu, dont la hausse en glissement de 9,3 milliards a permis d'atténuer la baisse en glissement de 7,2 milliards du recouvrement de l'impôt sur les sociétés.

Quant aux recettes non fiscales, elles se sont établies à 11,2 milliards en cumul sur le premier semestre 2007 contre 21,6 milliards un an auparavant, soit une baisse de 10,4 milliards résultant du faible recouvrement des produits financiers.

Le montant des dons au premier semestre 2007 est chiffré à 53,3 milliards contre 16,5 milliards pour le premier semestre 2006, soit une augmentation de 36,8 milliards. Cette dernière est due en grande partie à l'amélioration des dons budgétaires qui passent de 1 milliard à 26,8 milliards sur la période. Les dons en capital sont chiffrés à 26,5 milliards en cumul à fin juin 2007 contre 15,5 milliards un an auparavant soit une hausse de 11 milliards.

Les dépenses totales et prêts nets au premier semestre 2007 sont chiffrées à 659 milliards contre 583,1 milliards un an auparavant, soit une augmentation de 75,9 milliards en valeur absolue et de 13% en valeur relative, hausse tirée essentiellement par les dépenses d'investissement et les dépenses courantes.

S'agissant des investissements, les dépenses en capital sur ressources internes au premier semestre 2007 sont évaluées à 158,2 milliards contre 109,4 milliards un an auparavant, soit une progression de 48,8 milliards en valeur absolue et 44,6% en valeur relative.

Quant aux dépenses en capital sur ressources extérieures, elles sont chiffrées à 94,4 milliards à fin juin 2007 contre 50,1 milliards à fin juin 2006, soit une amélioration de 44 milliards.

Concernant les dépenses courantes, elles ont globalement progressé de 29,7 milliards, en raison essentiellement des dépenses de personnel et de matériel dont la hausse a été atténuée par la diminution des charges sur la dette extérieure. Ainsi, les traitements et salaires ont progressé en glissement de 23,5

milliards, passant de 137,8 milliards en fin juin 2006 à 161,3 milliards sur la même période en 2007. Cette situation traduit la prise en compte du programme de recrutement bouclé en 2006.

Les intérêts sur la dette publique sont passés de 23,5 milliards sur le premier semestre 2006 à 14,5 milliards au premier semestre 2007, soit une diminution de 9 milliards imputable exclusivement à la dette extérieure.

Les autres dépenses courantes, sont quant à elles, évaluées à 248 milliards en cumul à fin juin 2007 contre 232,8 milliards un an auparavant, soit une hausse de 15 milliards.

Le financement extérieur net est chiffré à 66,6 milliards au premier semestre 2007 contre 43,9 milliards un an auparavant ; les tirages, sous l'effet des prêts projets, se sont améliorés de 22 milliards, passant de 59,6 milliards en cumul à fin juin 2006 à 82,4 milliards en fin juin 2007. Le financement intérieur net est estimé à -4,9 milliards contre 35,2 milliards au premier semestre 2006, la Position Nette du Gouvernement s'est améliorée de 11,3 milliards à fin juin 2007 comparativement à décembre 2006.

IV22. LES PROJECTIONS A FIN DECEMBRE 2007

La gestion budgétaire en 2007 devrait se traduire par un bon niveau de recouvrement des recettes et une progression prudente des dépenses.

Les ressources budgétaires pour l'année 2007 sont estimées à 1082,5 milliards contre 962,6 milliards en 2006. Elles enregistreraient ainsi une progression de 12,5% par rapport à l'année 2006, imputable essentiellement à l'évolution favorable du recouvrement des recettes fiscales.

Les recettes fiscales attendues pour l'année 2007 s'élèvent à 1038,9 milliards contre 921,9 milliards lors de la gestion 2006, soit une hausse de 12,7%. La pression fiscale s'établirait à 19,4% du PIB, soit largement au dessus du seuil de 17% retenu au plan communautaire.

Les recettes non fiscales de l'année 2007 devraient s'établir à 43,6 milliards contre 40,7 milliards l'année précédente soit une hausse de 2,9 milliards imputable aux recettes liées à la concession du domaine minier du Sénégal oriental atténuées par la suspension des accords de pêche.

Les dépenses totales et prêts nets sont projetés à 1452 milliards contre 1331 milliards en 2006, soit une hausse de 9,1%. Elles sont constituées des dépenses courantes dont le montant est attendu à 778,8 milliards et des dépenses d'équipement évaluées à 649,7 milliards.

Les dépenses de personnel pour l'année 2007 sont prévues à 330 milliards contre 286,2 milliards en 2006. Elles devraient ainsi connaître un accroissement de 43,9 milliards en valeur absolue et de 15,3% en valeur relative, par rapport à la gestion budgétaire 2006. Cet accroissement est essentiellement dû d'une part à la poursuite de la politique de valorisation de l'échelle de rémunération des fonctionnaires de l'Etat. Le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales ressortirait à 31,8%, soit en dessous du plafond de 35% retenu au niveau communautaire.

Les autres dépenses courantes sont projetées à 414,2 milliards en 2007 contre 497,4 milliards l'année précédente. Elles baisseraient ainsi de 16,7% en variation relative.

Les dépenses en capital sont projetées à 649,7 milliards contre 474,9 milliards l'année passée, soit une progression de 36,8% en valeur relative imputable aux dépenses en capital sur ressources internes.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources internes sont projetées à 448,6 milliards en 2007 dont 65 milliards au titre de la recapitalisation de la SENELEC contre 337,1 milliards l'année précédente. Elles s'amélioreraient ainsi de 33,1% par rapport à 2006. Les dépenses en capital sur ressources internes, financées sur ressources PPTTE et IADM sont attendues à 80,5 milliards. Le ratio dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales s'établirait à 43,2%, soit largement au dessus du plafond communautaire fixé à 20% du PIB.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement sur ressources extérieures, elles s'établiraient à 201,1 milliards en 2007 contre 137,8 milliards en 2006, soit une amélioration de 63,3 milliards.

Au total, le déficit budgétaire global ressortirait à 244,7 milliards, soit 4,7% du PIB.

S'agissant du **financement**, le Sénégal continuera à bénéficier des concours des partenaires extérieurs à des taux concessionnels. Ainsi, le recours aux ressources extérieures nettes est projeté à 163 milliards en 2007 contre 121,2 milliards en 2006. Quant au **financement intérieur** net, il est projeté à 81,8 milliards. La Position Nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire se détériorerait de 108,3 milliards en raison des émissions de bons de trésor et d'emprunt obligataire.

V. LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2008

La loi de finances de l'année 2008 est définie dans un contexte de mise en œuvre d'importantes réformes budgétaires avec la poursuite de la déconcentration de l'ordonnancement, de la décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) et de la mise en œuvre du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) dans quelques ministères (éducation, santé, justice, environnement, agriculture et équipement) qui sera graduellement étendue à tous les ministères dépensiers.

Elle tient compte également du démarrage de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), de la révision du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui constitue le cadre global du programme de croissance et de réduction de la pauvreté et de la tenue du prochain sommet de l'organisation de la Conférence Islamique (OCI).

V1. LES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL

Les ressources ordinaires du budget (hors dons) pour l'année 2008 sont arrêtées à 1172,7² milliards contre 1040 milliards dans la loi de finances initiale 2007. Elles enregistrent ainsi une progression de 12,8% par rapport à l'année 2007, imputable essentiellement à l'évolution favorable du recouvrement des recettes fiscales.

V11. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales attendues pour l'année 2008 s'élèvent à 1137,5 milliards contre 995,6 milliards dans la loi de finances 2007, soit une hausse de 14,3%.

Les impôts directs sont projetés à 268,5 milliards en 2008 contre 263,9 milliards en 2007, soit une hausse de 1,7% à la faveur d'une bonne progression de l'impôt sur le revenu.

Les impôts indirects ont été arrêtés à 869 milliards en 2008 contre 731,7 milliards en 2007, soit une augmentation de 18,8% imputable à la bonne performance des recouvrements sur les droits de douane notamment les droits et taxes à l'importation qui progresseraient de 64,8%.

Les impôts et taxes intérieurs sur biens et services sont prévus à 643,6 milliards en 2008 contre 553,5 milliards en 2007, soit une hausse de 16,3%.

Les droits et taxes à l'importation sont projetés 176,4 milliards contre 152,9 milliards en 2007, soit une progression de 15,4%.

V12. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales de l'année 2008 devraient s'établir à 35,2 milliards contre 44,4 milliards dans la loi de finances 2007, soit une baisse de 9,2 milliards.

² Non compris les prêts rétrocédés traités en ressources dans le budget.

V2. LES DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les prévisions de dépenses du budget général s'établissent à 1591,5 milliards. Elles sont constituées des dépenses courantes dont le montant est fixé à 887,5 milliards et des dépenses d'équipement évaluées à 704 milliards.

V.2.1 LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel pour l'année 2008 sont prévues à 347 milliards contre 330 milliards en 2007. Elles devraient ainsi progresser de 5,2% en valeur relative, par rapport à la gestion budgétaire 2007. Toutefois, le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales devrait se situer à 30,7%, soit en dessous du seuil communautaire de l'UEMOA de 35%.

V.2.2 Les autres dépenses courantes

Les autres dépenses courantes sont projetées à 457,3 milliards (dont un montant de 14,8 milliards de dépenses sur ressources PPTTE) contre 416,1 milliards l'année précédente. Elles progressent ainsi de 9,9% en variation relative.

La hausse des dépenses courantes s'explique par le respect des normes fixées pour les budgets alloués à l'éducation et à la santé, notamment les soins de santé primaires qui représentent respectivement 40% et 11% du budget de fonctionnement.

V.2.3 Les dépenses d'équipement

La politique d'investissement du Gouvernement sera renforcée par la mobilisation accrue de ressources internes et l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique. Les actions seront de plus en plus orientées vers les infrastructures d'appui à la production (routes, télécommunications, secteurs productifs etc.), la mise en valeur des ressources humaines, la promotion du secteur privé et l'amélioration des conditions de vie des populations. Le Programme de la Mobilité Urbaine à Dakar sera poursuivi.

Le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) est établi à 704 milliards contre 651,6 milliards l'année passée. Il progresserait ainsi de 8% en valeur relative.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources internes inscrites dans le BCI sont évaluées à 429 milliards contre 390 milliards l'année précédente. Elles s'améliorent ainsi de 10% par rapport au BCI de 2007 soit un effort interne de 39 milliards. Les dépenses en capital sur ressources internes, financées sur ressources PPTTE (IADM compris) sont évaluées à 74,1 milliards, soit 80% des ressources totales.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement sur ressources extérieures, elles s'établissent à 275 milliards contre 266,9 milliards en 2007, soit une progression de 5,1% .

Au total, comme les années précédentes, la part des dépenses en capital sur ressources internes dépasse celle des dépenses en capital sur ressources externes, traduisant la volonté du gouvernement de prendre en charge les dépenses d'investissement. Ainsi, les dépenses en capital sur ressources internes représenteraient 61% des dépenses totales d'investissement.

V.3 Les comptes spéciaux du Trésor

Les comptes spéciaux du trésor sont projetés en ressources et en dépenses à 61,3 milliards contre respectivement 47,2 milliards en 2007, soit une amélioration de 6,1 milliards.

V.4. Le Financement du déficit budgétaire :

En ce qui concerne le financement intérieur, le Gouvernement continuera à s'adresser au marché financier de l'espace UEMOA par le biais de l'émission de titres publics, en contribuant ainsi à dynamiser le marché desdits titres.

Au niveau de l'assistance extérieure, le Sénégal continuera à bénéficier des concours des partenaires extérieurs et ne contractera que des prêts à des taux concessionnels.